

# CONGRÈS DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS ELF & TOTAL

## Complémentaire Santé dans le groupe TOTAL

### Historique et évolutions

À la suite de la mise en place en 2004 par le groupe d'une complémentaire santé élargie au périmètre amont et aval pétrolier, la MIP, qui signalait ainsi la disparition de la MEAP, il a été créé une commission de suivi chargée d'examiner les comptes annuels de l'organisme choisi pour assurer les compléments du régime obligatoire.

Ce changement ne s'est pas fait sans douleur, MIP et MEAP ayant des fonctionnements totalement différents d'une part, la participation de l'ex-employeur pour les cotisations des retraités étant dérisoire et dégressive dans le temps, d'autre part. Quant à la solidarité entre les générations et les ressources qui constituait le socle de la MEAP, elle volait en éclats chez MIP attachée à des cotisations forfaitaires et à la constitution de deux groupes clos, les actifs et les inactifs.

En 2005, les retraités miniers n'étant pas traités différemment de ceux affiliés au régime général quittaient dans leur grande majorité la MIP au profit d'un contrat passé avec MALAKOFF, contrat qui prenait en compte leur spécificité.

À l'origine en 2004, le contrat proposé par MIP était constitué d'une seule grille, associé à des sur-complémentaires système de fonctionnement à l'opposé de celui reposant sur nos valeurs.

En 2007, des négociations censées apporter des améliorations pour éviter le recours aux sur-complémentaires aboutissaient à la création des grilles Confort et Sérénité. Les demandes réitérées en commission de suivi par toutes les OS pour l'amélioration des conditions faites aux retraités étaient rejetées par une DRS méprisante à leur égard. La CGT se retrouvait alors seule pour contester cette attitude.

En 2012, suite à l'élargissement du périmètre aux entreprises de la pétrochimie, lesquelles apportaient un plus aux garanties déjà en place, voyait la naissance de la grille SSC (Socle Social Commun).

L'année 2013, qui voyait arriver le terme renouvelable du contrat entre TOTAL et MIP était consacrée à un appel d'offres dont les trois derniers pétitionnaires étaient MIP, Malakoff-Médéric et Harmonie Mutuelle. La DRS qui ne cachait plus son intention d'en finir avec la MIP choisira, on ne sait trop pour quelles raisons, Harmonie Mutuelle alors que les propositions avancées par Malakoff-Médéric paraissaient beaucoup plus équilibrées au niveau de chacune des trois grilles.

Dans l'ensemble les propositions tarifaires du nouveau venu envers les actifs et les retraités des grilles Confort et Sérénité furent plutôt bien accueillies, y compris du côté direction qui faisait dans ce nouveau contexte de substantielles économies. Les retraités affiliés à SSC apparurent par contre comme les dindons de la farce, leurs cotisations étant fortement augmentées, alors que toutes les autres diminuaient de façon significative. Il y eut beau avoir des échanges vifs avec la direction, des courriers adressés à Harmonie, des plaintes déposées auprès du Procureur de la République de Paris pour "vente forcée", le système négocié par les contractants fut mis en place le 1er janvier 2014 et ne bougea pas d'un yota. Plusieurs retraités refusèrent ainsi d'adhérer à Harmonie et préférèrent soit rester à la MIP, soit à chercher une nouvelle complémentaire santé.

La justesse de nos critiques apparut clairement au vu des résultats des deux premiers exercices de HM, 2014 et 2015, qui montrèrent que ses actuaires s'étaient plantés de façon spectaculaire pour quantifier les cotisations des retraités affiliés à la grille SSC.

La remise à plat des cotisations put se faire dans le cadre des négociations de l'année 2015, consacrées à l'écriture et à la création du nouveau contrat responsable voulu et décidé par le gouvernement Valls - Hollande. La diminution de certaines prestations pour entrer dans le nouveau cadre incita Harmonie à proposer une sur-complémentaire dans le nouveau dispositif, immédiatement suivie par toutes les OS à l'exception de la CGT, qui réaffirma vouloir une complémentaire santé de

## **Analyses et revendications**

Le travail effectué dans le cadre de cette commission, et en acceptant les contraintes, est somme toute intéressant: il permet d'amener à ce niveau des problèmes auxquels sont confrontés les adhérents, et aussi de poser des questions sur la marche de la mutuelle. Les tableaux très complets fournis par Harmonie à l'occasion de ces réunions sont à cet égard des sources d'informations qui permettent de lancer des débats. Il n'en reste pas moins que les valeurs que nous y défendons et affirmons, solidarité entre les générations, solidarité entre hauts et bas revenus, restent lettre morte! La commission n'a aucun pouvoir, est et reste une simple chambre d'enregistrement.

Parmi les contraintes, on ne peut pas ne pas pointer du doigt l'extrême pauvreté du temps consacré aux deux réunions annuelles: une demi-journée le matin en préparatoire, et une demi-journée en plénière l'après midi avec l'ensemble des représentants. Cette seconde partie se termine généralement en coup de vent du fait des départs anticipés de certains qui ont soit un train ou un avion à prendre. Des débats interminables souvent sur des points secondaires ne sont pas de nature à effectuer un bon travail dans un cadre le plus serein possible.

Notre représentativité au sein d' Harmonie Mutuelle est plus que limitée, le seul poste d'administrateur offert étant occupé par le représentant de la direction. Et les organisations syndicales se partagent quatre ou cinq commissions. À cet égard, nous avons

haut niveau pour éviter d'avoir recours à une sur-complémentaire.

Notre organisation n'apposa pas sa signature sur le nouveau protocole du fait que rien de spécifique n'était encore fait pour les retraités et de par la mise en place de cette sur-complémentaire. Cette dernière se retrouva, comme nous l'avions prédit, dans un fort déficit dès la première année.

demandé à la direction de revaloriser le rôle et les fonctions de cette commission de suivi. Elle est l'occasion de réunir seulement deux fois par an tous les acteurs impliqués dans le fonctionnement de la complémentaire santé, et il nous a paru nécessaire de disposer d'un peu plus de temps pour y travailler de la façon la plus efficace possible. La revendication n'est pourtant pas démesurée: nous demandons la tenue d'une réunion préparatoire la veille de la réunion plénière, et cette dernière se déroulant sur la journée le lendemain.

Nous avons aussi à cœur de demander une modification de la forme du contrat passé entre le groupe et Harmonie. Cette demande vient du fait que nous souhaitons l'amélioration de plusieurs garanties dans le cadre des deux grilles du DAIF, laissant le soin aux actifs de s'occuper du DACO.

Tel que le contrats existe, il est actuellement impossible de modifier la moindre garantie sans devoir engager des négociations entre OS et DRS. C'est lourd, cela prend du temps et la direction s'y refuse obstinément. Pourtant, et au vu des bons résultats des derniers exercices il y a matière à produire des améliorations. Une partie des excédents affectés à la provision d'égalisation (1) devraient à notre sens servir à l'amélioration de plusieurs garanties. Ce point sera porté sur notre demande à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission qui se tiendra courant novembre.

Parmi les problèmes importants à venir, il en est un sur lequel nous aurons à porter toute notre attention.

C'est celui du RAC Zéro, autrement dit le Reste à Charge Zéro sur les lunettes, les prothèses auditives et dentaires. Le gouvernement, ses légionnaires de choc et certains médias clament déjà qu'il n'en coûtera rien aux assurés sociaux et que les complémentaires santé n'auront pas besoin d'augmenter leurs cotisations. Mais on se rend compte par ailleurs que ces dernières préparent déjà le terrain afin que leurs adhérents ne

soient pas étonnés de constater un relèvement de leurs cotisations le 1er janvier prochain. Il est clair qu'Harmonie Mutuelle sera interrogé sur ce point à l'occasion de la prochaine réunion de la commission.

1. La provision cumulée du DAIF à l'issue de l'exercice 2017 s'élève à un peu plus de 10 M€

### **La délégation de la CGT à la commission de suivi**

Depuis la signature du dernier protocole réglant, entre autres, le fonctionnement de la commission de suivi, chaque OS ne dispose plus que de cinq représentants au lieu de six auparavant.

Les camarades qui y siègent régulièrement, en liaison avec nos coordinateurs, Charly FOULARD à l'origine, puis Éric SELLINI actuellement, sont les suivants:

#### *ACTIFS:*

- Alain LEBAS, Raffinage-Chimie Plateforme TOTAL de Normandie (élu au CE et CCE, trésorier du CCE)
- Fabien PRIVÉ SAINT-LANNE, Secrétaire Général du syndicat CGT Plateforme TOTAL de DONGES
- Lionel POYER, amont pétrolier PARIS
- Thierry VAN GEYSTELEN, amont pétrolier CSTJF PAU
- Patrick MAUBOULÈS, amont pétrolier PAU

#### *RETRAITÉS:*

- Pascale FORGUES, amont pétrolier PAU, présente en tant qu'active, à la commission depuis plusieurs années
- Patrick GAFFÉ, raffinerie de Normandie
- Gérard MASTELLARI, amont pétrolier PAU

### **Pour la délégation de l'amont PAU,**

Gérard MASTELLARI  
2018

Le 31 octobre